



# COURT CIRCUIT

## RÈGLEMENT CONCOURS-CIRCUIT 2022

LE TREMLIN DES MUSIQUES ALTERNATIVES & SONORITÉS NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.

CRÉÉ EN 1997, LE CONCOURS CIRCUIT PERMET AUX ARTISTES ÉMERGENT·E·S DE GAGNER EN VISIBILITE ET DE PROFESSIONNALISER LEUR PROJET MUSICAL.

### **INSCRIPTIONS**

- Les inscriptions au Concours Circuit se font uniquement via la plateforme [court-circuit.band](https://court-circuit.band) jusqu'au 21 juillet 2022. Aucune candidature ne sera validée via un autre moyen.
- Pour compléter votre fiche artiste, les informations suivantes sont nécessaires :
  - Les coordonnées d'une personne de contact qui sera la personne de référence pour Court-Circuit pendant toute la durée du Concours.
  - La composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués.
  - Une biographie en français et une fiche technique actualisée.
  - Un visuel du groupe (photo ou logo en .jpg).
  - 3 morceaux originaux en mp3 (min.128kbps).
- Les groupes sélectionnés seront annoncés fin août 2022.

### **PRÉSELECTIONS – ÉCOUTES EN LIGNE**

- Le jury de présélection est composé d'un panel de professionnel·le·s représentatif·ve·s du secteur des musiques actuelles ainsi que des organisateur·rice·s des éliminatoires et des demi finales. La composition de ce jury sera consultable sur [concourscircuit.be](https://concourscircuit.be)
- Le jury écoute à l'aveugle et attribue une côte à tous les groupes candidats. A l'issue de ces écoutes en ligne, les membres du jury se réunissent en août pour réécouter les groupes qui auront reçu le plus de suffrages. 20 artistes seront retenu·e·s, ce nombre pourra être réévalué lors des présélections en fonction de la qualité de leur candidature.

### **CONCOURS SUR SCENE**

Les artistes retenu·e·s lors de la phase de présélection seront contacté·e·s fin août et pourront défendre, leur répertoire devant un jury de professionnel·le·s lors d'une prestation scénique de 20 minutes à l'une des 4 soirées éliminatoires.

- JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022 au KulturA (Liège)
- VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022 à La Ferme du Biéreau (Louvain-La-Neuve)
- VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 au Vecteur (Charleroi)
- SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022 au Brass (Forest)

À l'issue des éliminatoires, 10 projets seront sélectionnés pour participer aux 2 soirées de demi finale (ce nombre pourra être réévalué). Sets de 25 minutes.

- VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 au Rockerill (Charleroi)
- SAMEDI 29 OCTOBRE 2022 au Reflektor (Liège)

À l'issue des demi finales, 4 projets seront sélectionnés pour participer à la finale (ce nombre pourra être réévalué). Sets de 30 minutes

- VENDREDI 09 DÉCEMBRE au Botanique (Bruxelles)

### **PRESTATIONS SCÉNIQUES : APPRÉCIATION**

Le rôle des juré-e-s est de percevoir la qualité des groupes durant leur prestation sur base de critères proches de l'objectivité. L'appréciation globale se fera sur base des critères ci-dessous :

- Attitude et présence scénique
- Cohésion musicale et scénique
- Qualité des compositions musicales
- Arrangements
- Originalité

### **WORKSHOPS**

Les 10 groupes arrivés en demi-finale bénéficieront de diverses formation et ateliers en vue de la professionnalisation de leur projet. Les sujets de ces workshops sont à confirmer.

### **RÉSIDENCES & PROMOTION**

En novembre, à l'issue des demi-finales et en amont de la finale, des résidences (2 jours) auront lieu pour les 4 groupes sélectionnés. Les dates et lieux de ces résidences seront communiqués dans les plus brefs délais afin que les groupes puissent en prendre connaissance suffisamment tôt.

Des actions promos (interviews, captations, capsules vidéos) seront également communiquées aux groupes.

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

L'inscription au Concours Circuit implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des artistes.

1. Au moins un·e des membres du groupe doit être domicilié·e en **Fédération Wallonie Bruxelles**.
2. L'artiste est en **autoproduction** et n'est pas engagé·e auprès d'un label discographique et/ou d'une structure de management professionnelle.
3. L'artiste présente un **répertoire original**.
4. L'artiste ne doit pas avoir atteint le stade de la **finale** lors de l'édition précédente du **Concours Circuit**, du **Music Program** ou avoir participé au **ProPulse**.
5. L'artiste dispose au minimum d'une **composition originale** enregistrée dans des conditions correctes et d'**une vidéo** (clip, session, live) correctement réalisée.
6. Les artistes qui ne seraient pas disponibles aux dates des différentes étapes citées plus haut pourront se voir disqualifié·e·s du concours.
7. Lors de chaque soirée, au moins un·e représentant·e de Court-Circuit sera présent·e pour veiller au bon déroulement des prestations, des votes et des délibérations. Court-Circuit assurera de cette manière le suivi du concours. L'équipe de Court-Circuit se donne le droit de disqualifier ou de remplacer un·e participant·e qui ne peut pas être contacté·e, ne réagit pas ou ne se présente pas lorsqu'il est convoqué·e pour une étape du concours.
8. Durant toute la durée du Concours Circuit, chaque participant·e accepte de léguer ses droits à Court-Circuit en ce qui concerne **l'exploitation des morceaux, visuels, vidéos et bios fournis** lors de l'inscription (pour la diffusion audiovisuelle radio ou internet en vue de la promotion du concours et de ses participant·e·s).
9. Chaque groupe est tenu de respecter les horaires. Il sera présent une heure avant l'ouverture des portes. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par tirage au sort ou déterminé à l'avance sur demande des organisateur·rices des soirées. La durée maximale des prestations de chaque groupe est de 30 minutes en finale, 25 minutes en demi finale et 20 minutes durant les phases de sélection. Les montage et linecheck se feront en 20 minutes précises et les artistes disposeront de 10 minutes pour vider le plateau après leur prestation.
10. Les organisateur·rices des soirées mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage ainsi qu'un·e ingénieur·e du son compétent·e et connaissant bien l'installation. Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingé son et/ou lumière. Dans ce cas, ils prendront contact au préalable afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement.
11. Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable. Les organisateur·rice·s et Court-Circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes. Pour des raisons d'efficacité, il peut être demandé à ce qu'une partie du matériel (batterie, amplis) soit partagé. Les groupes sont tenus de respecter le matériel des salles et des autres participant·es.

12. Les organisateur·rices sont seul·es responsables de la régie de la salle. Ils délégueront un·e responsable qui veillera au bon déroulement des montages–démontages et au respect des horaires en concertation avec le responsable de Court-Circuit (concerts et linechecks). Les décisions de ces personnes s'imposent à tous sans recours possible.
13. Court-Circuit s'engage à défrayer chaque groupe participant aux éliminatoires à hauteur de 200€ par concert. La rémunération s'élève à 250€ pour les groupes participant au tiers de finale et à 300€ pour ceux participant à la finale du Concours Circuit. Court-Circuit se réserve le droit de modifier ces tarifs selon la validation ou non des demandes de soutien financier de la part de nos partenaires.
14. Les participants doivent être en mesure de facturer leur prestation de manière légale (Asbl, Smart, Amplo...).
15. L'accueil des groupes est pris en charge par l'organisateur. Il sera prévu au minimum un sandwich et 3 boissons par personne. L'organisateur·rice veillera également à prévoir de l'eau sur scène pour les groupes.
16. En cas de soirée payante, l'organisateur·rice accordera au moins une guest par musicien·ne pour chaque groupe participant.
17. Un jury suivra l'ensemble des dates éliminatoires. Un jury différent suivra les dates des demi finales.
18. Les jurys seront composés d'acteur·rices du milieu des Musiques Actuelles. Les juré·es représentent les différents secteurs (label, agence de booking, artistes, presse, organisateur·ices...). Une grille de critères servant de fil conducteur aux délibérations du jury sera remplie à chaque concert et ce pour tous les groupes.
19. Les délibérations pour sélectionner les groupes pour l'étape suivante (demi finale/finale) auront lieu lors du dernier concert relatif à l'étape en cours (éliminatoire/demi finale). Les noms des groupes sélectionnés pour l'étape suivante (demi finale/finale) seront annoncés la semaine suivante.
20. Le jury est souverain et les juré·es ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes. Court-Circuit peut transmettre au groupe l'avis du jury à la fin de chaque étape sur simple demande courtoise.
21. La finale se déroulera au Botanique à Bruxelles le 09 décembre 2022. Lors de la finale, le jury sera composé d'un large panel de professionnel·les du milieu musical belge lié·es à chaque style musical et de quelques professionnel·les étrangers invité·es par Wallonie- Bruxelles Musique.
22. Lors de la finale, les prestations seront de 30 minutes. Elles auront lieu en alternance sur les deux scènes du Botanique (Le Musée et La Rotonde). Les groupes disposeront du temps nécessaire pour faire un soundcheck l'après-midi et de 30 minutes de changement de plateau entre les concerts.

Des questions ? contactez [pablo@courtcircuit.be](mailto:pablo@courtcircuit.be) ou [martin@courtcircuit.be](mailto:martin@courtcircuit.be)